



Votre partenaire de la  
parentalité en entreprise





# Quelle Crèche, votre partenaire de la parentalité en entreprise

Nos experts vous accompagnent dans la mise en place de solutions de parentalité pour vos collaborateurs. Quelle Crèche est un réseau 100% indépendant de 4 000 crèches implantées sur toute la France.

## VOTRE ENTREPRISE



Pour une gestion plus efficace  
de vos ressources humaines



Notre objectif est de répondre,  
à vos côtés, aux problématiques  
liées à la parentalité  
en entreprise.

## VOS COLLABORATEURS



Pour favoriser leur bien  
être au travail

# Les avantages d'une place en crèche pour **votre entreprise**

1

## Recul de l'absentéisme

30% des absences  
s'expliquent par une  
défaillance du mode  
de garde

Les entreprises  
qui soutiennent la parentalité  
attirent plus facilement de  
nouveaux talents, **fidélisent** et  
**motivent** leurs salariés.



76%

des employés

pensent que bénéficier d'avantages  
liés à la parentalité via leur entreprise  
favorise le bien être au travail.

2

## Retour rapide à l'emploi

des jeunes parents  
après les congés  
parentaux

3

## Favorise le recrutement

et l'attractivité de  
l'entreprise face à vos  
concurrents directs

4

## Fidélisation et implication

de vos collaborateurs  
est un levier de  
performance en  
entreprise

3 parents-salariés sur 4  
gèrent au moins un aspect de  
sa vie privée sur son lieu de  
travail.

# Les avantages d'une place en crèche inter-entreprise pour **vos parents-salariés**



**Des horaires d'accueil  
larges et flexibles**

—  
Adaptés aux heures de  
travail



**Une place garantie  
jusqu'en maternelle**

—  
Qui permet à vos collaborateurs  
sérénité et reconnaissance  
en fonction des revenus



**Un tarif équivalent à celui  
d'une crèche municipale**

—  
Qui est calculé  
en fonction des revenus



**Un avantage qui favorise  
le bien être au travail**

- Meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle
- Plus d'implication et de motivation
- Reconnaissance vis-à-vis de son employeur
- Diminue le stress et donne envie d'aller au travail
- Un salarié heureux est un salarié performant !



# Un réseau de crèches national

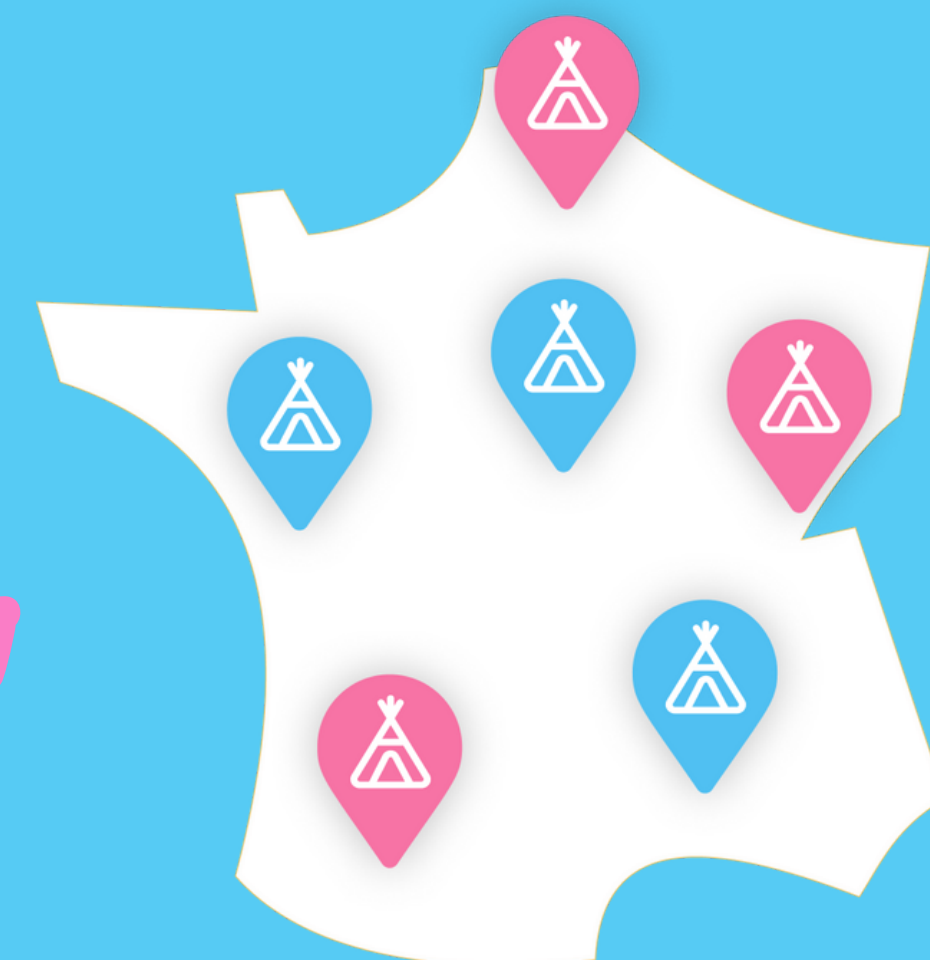
## 100% indépendant

Quelle Crèche est un réseau de crèches inter-entreprises, 100% indépendant, qui sélectionne ses établissements avec soin pour leur professionnalisme et la qualité de l'accueil proposée. Réparties sur toute la France, nos crèches partenaires répondent **aux besoins de vos parents-salariés.**

**Leur bien être est aussi notre priorité !**

Fort de notre indépendance,  
**Quelle Crèche** s'engage à proposer le meilleur pour vos collaborateurs.

Notre communauté  
est présente partout  
en France !



# Un dispositif qui aide considérablement vos parents-salariés



Grâce à la prise en charge  
d'une partie  
de la place par l'entreprise,  
vos parents-salariés  
bénéficient d'un tarif  
très avantageux et privilégié !

**SANS L'AIDE  
DE L'EMPLOYEUR**

**PLACE NON PRIORITAIRE**

**TARIFICATION DES  
CRÈCHES PRIVÉES**

**1200€**  
par mois  
(en moyenne)

**AVEC L'AIDE  
DE L'EMPLOYEUR**

**PLACE PRIORITAIRE**

**TARIF ÉQUIVALENT À LA  
CRÈCHE MUNICIPALE**

**600€**  
par mois  
(en moyenne)

## Exemple :

Pour un foyer dont les revenus s'élèvent à 3000€/mois, le reste à charge sera d'environ 960€/mois sans l'aide de son entreprise VS 460€ avec l'aide de son entreprise.



# Un faible reste à charge pour l'entreprise grâce aux aides de l'Etat

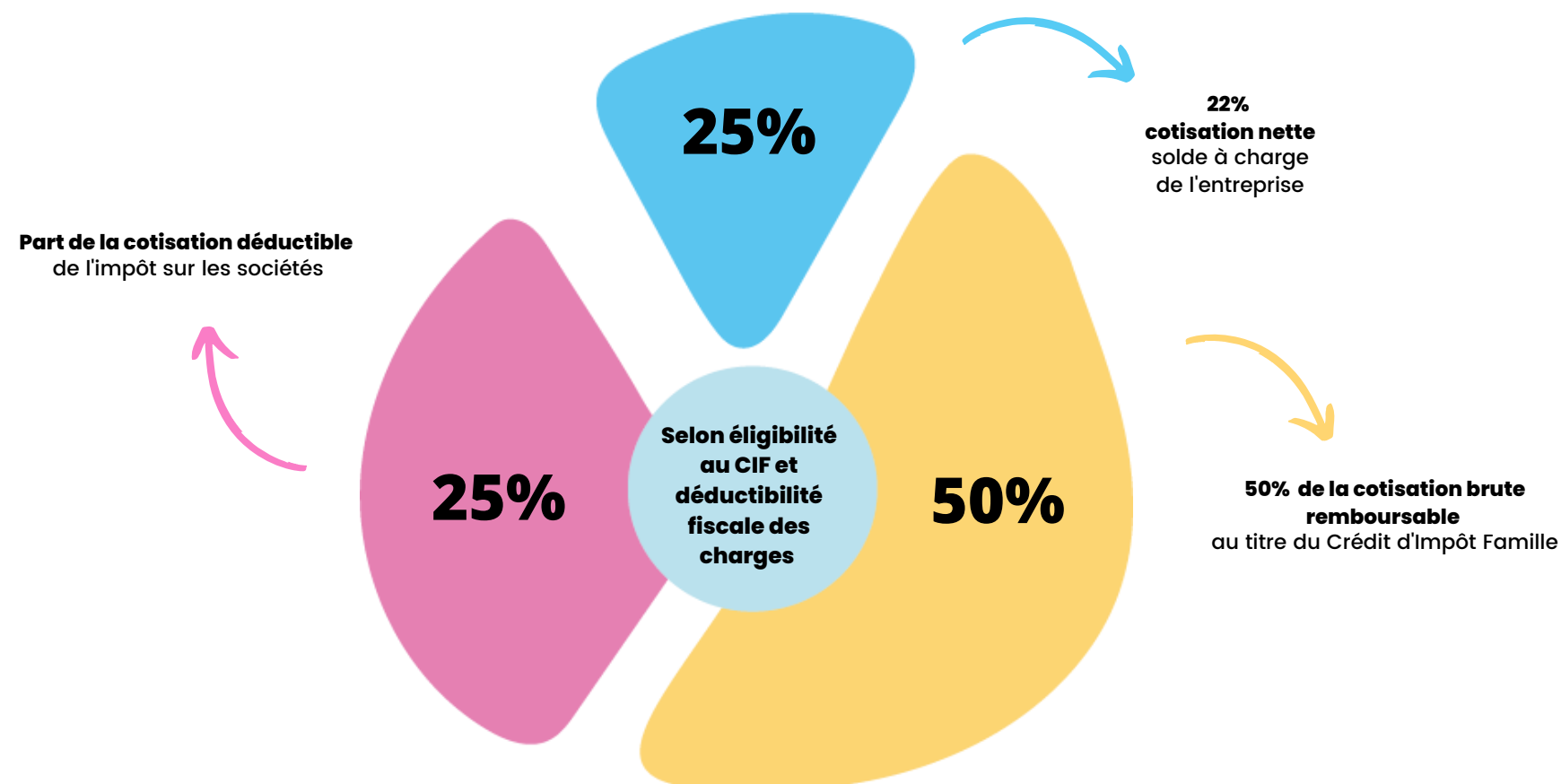
**Crédit d'Impôt Famille (CIF) :** 50% de la somme totale des dépenses est remboursé à l'entreprise

**Déduction Impôt sur les Sociétés (IS ou IR) :** la dépense est considérée comme une charge d'exploitation



- La place en crèche n'est pas taxée comme un avantage en nature par l'URSSAF
- Toutes les entreprises employant au minimum un salarié et soumise à l'IR ou l'IS

Le financement d'une place en crèche,  
**combien ça coûte ?**



## CALCUL DU RESTE À CHARGE

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| Cotisation par an avant déductions fiscales | <b>18 000€</b>  |
| Crédit d'Impôt Famille de 50%               | <b>-9 000€</b>  |
| Déduction d'impôts sur les Sociétés*        | <b>-4 500€</b>  |
| Total avantage fiscal                       | <b>-13 500€</b> |
| Cotisation nette par an                     | <b>4 500€</b>   |

Soit **375€ / mois**

\*Sous réserve de l'éligibilité au CIF et à hauteur de votre taux d'imposition (IS ou IR)

Jusqu'à  
**75%**  
remboursé  
par l'État



# Nos services en

**Faire appel à Quelle Crèche,**  
**c'est aussi bénéficier de**  
**superbes avantages !** 





# Leader des services à la personne depuis 1996 et plus de 350 agences en France.



Ménage à domicile



Garde d'enfants



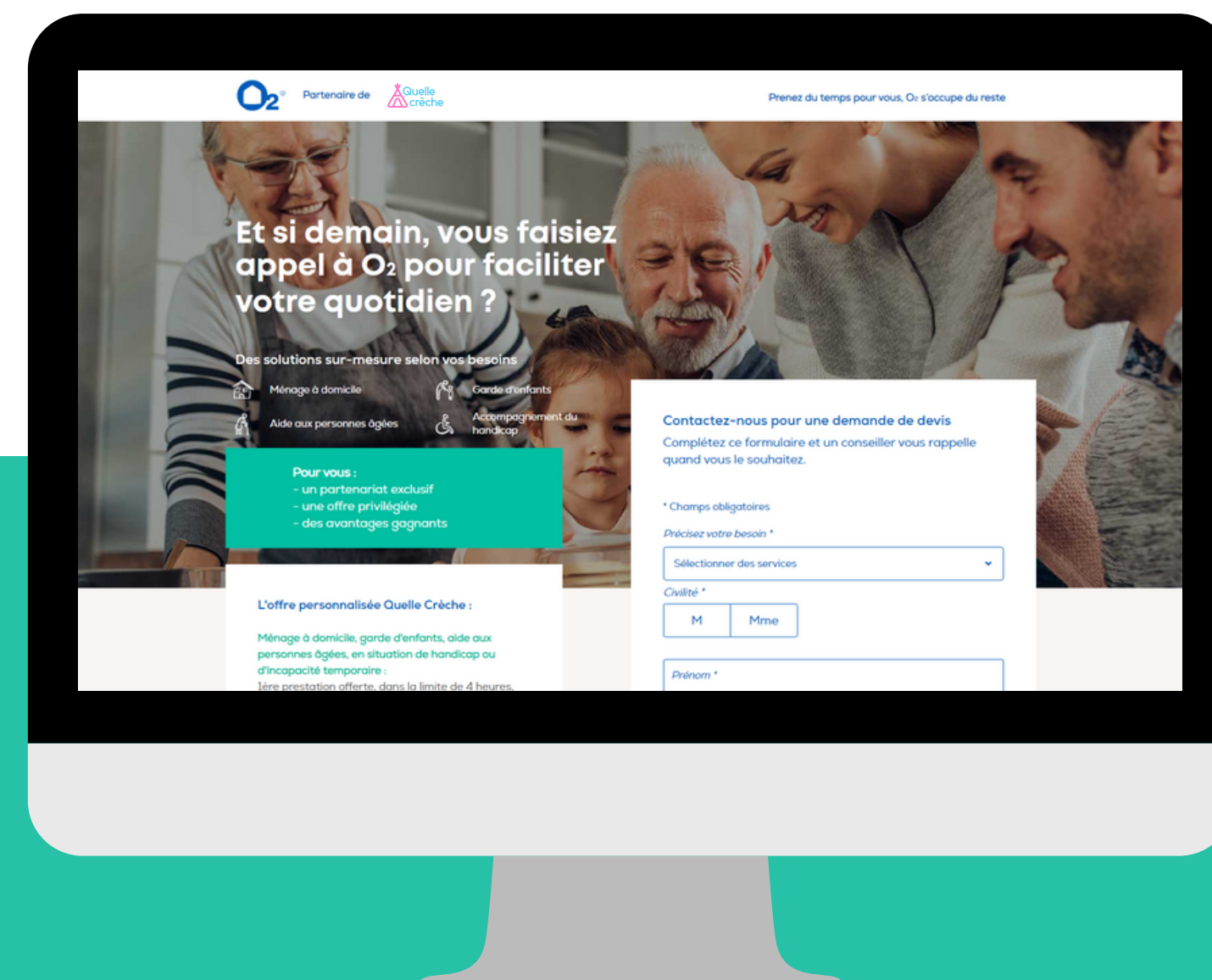
Aide aux personnes  
âgées



Accompagnement  
du handicap

**JE SUIS INTÉRESSÉ(E)!** 

Grâce à Quelle Crèche, votre  
première prestation est **offerte** !







**JE VEUX EN SAVOIR PLUS !**



# La 1ère solution RH pour concilier qualité de vie au travail et vie personnelle



**ACCOMPAGNER CHACUN DANS LA RÉOLUTION DE SES PROBLÉMATIQUES PERSONNELLES**



**SOULAGER LA CHARGE MENTALE**



**AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS**



# Un berceau acheté, notre baby box offerte !



Nous nous engageons à offrir notre baby box  
d'une valeur de 100€, à vos parents-salariés  
inscrits en crèche grâce à vous !  
Un joli cadeau qui fera plaisir à coup sur !



*Le Biberon  
Français*

**LE BEAU THÉ**  
ATELIER DE CRÉATION À INFUSER



**MADAME  
LA PRÉSIDENTE**

*Carole*  
ANAYA  
DOULA - YOGA

**A&J**

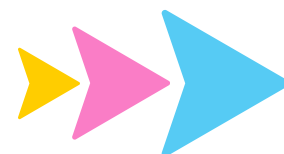
**BABYGLOO**





# VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-VOTRE EXPERT !



**Romain Jullien**

Directeur des Partenariats

📞 07 66 45 18 07

✉️ [romain@quellecreche.fr](mailto:romain@quellecreche.fr)

